



PARC DE MATERIEL
FICHE DE RESERVATION
ASSOCIATION

N° de la réservation :
2022

Fiche à compléter et à retourner au Service Technique de la Communauté de Communes
du Canton d'Erstein B.P. 50057 – 67232 BENFELD CEDEX

Email : service.technique@cc-erstein.fr / Tél. service technique : 06 70 54 51 78

DEMANDEUR :

Association _____

Adresse Siège _____

Président _____

Personne contact _____

Téléphone : _____ Email _____

MANIFESTATION : (veuillez compléter une fiche par manifestation)

Nature ou nom : _____

Lieu : _____ Date(s) : _____

Chapiteau (7x14m) de 1 à 4 :

Tonnelle (4 x 8 m) de 1 à 10 :

Tonnelle (4 x 6 m) de 1 à 10 :

Tonnelle (3 x 4,5 m) de 1 à 10 :

Tonnelle (3 x 3m) de 1 à 10 :

Podium (éléments de 1,5x1,5m max. 85m²)

dimension souhaitée :m x.....m

avec gradinage : oui / non

Piste de danse (éléments de 1,5x1,5m max.

85m²) dimension souhaitéem x.....m

Garniture (table + bancs) (max. 120) :

Mange-debout (max. 20) :

Sonorisation mobile

Groupe électrogène

Ecran de 2,5m x 2,5m

Ecran de 4m (large) x 3m (haut)

Barrière de sécurité 2m (max. 105) :

Grille d'exposition (max. 90) :

Maisonnette (max. 17) :

Panneau « Attention manifestation » (max. 2) :

Panneau « Attention fête locale » (max.2) :

(pour autres panneaux appeler le service technique)

MODALITES D'ASSURANCE : Pour tout prêt de matériel, chaque emprunteur doit justifier : d'une **assurance responsabilité civile** valable pour la manifestation ou l'événement concerné **ET** d'une **assurance garantissant les dommages pour le matériel emprunté, pour sa valeur et la période concernée d'emprunt**. Ces attestations sont à demander par l'emprunteur auprès de sa compagnie d'assurance. A cet effet, la communauté de communes transmettra à l'emprunteur, dès traitement de la demande de réservation et selon les disponibilités, un document détaillant le matériel et sa valeur à assurer.

La réservation du matériel ne sera confirmée qu'après transmission à la communauté de communes des attestations correspondantes et détaillant les garanties souscrites. Si les attestations ne sont pas transmises à la communauté de communes au moins deux semaines avant l'emprunt, la réservation sera annulée et le matériel mis à disposition d'un autre demandeur.

Fait à

le / /202

Signature